

DELIBERATION N°39/2022

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 22 novembre 2022

Budget initial 2023

Vu les articles 175, 176, 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- Emplois : **10 465 ETPT**, dont 5 432 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 5 033 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- Autorisations d'engagement : **1 200 682 697 €** :
 - Personnel : 838 179 120 €
 - Fonctionnement : 190 504 536 €
 - Intervention : 100 400 000 €
 - Investissement : 71 599 041 €
- Crédits de paiement : **1 173 012 670 €** :
 - Personnel : 838 179 120 €
 - Fonctionnement : 181 796 818 €
 - Intervention : 100 400 000 €
 - Investissement : 52 636 732 €
- Recettes : **1 152 810 153 €**
- Solde budgétaire : **- 20 202 517 €**

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Variation de trésorerie : - 19 464 002 €
- Résultat prévisionnel : 6 234 759 €
- Capacité d'autofinancement : 32 434 215 €
- Variation du fonds de roulement : - 19 064 002 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 27

Pour : 19

Contre : 7

Abstention : 1

Fait à Paris, le 22 novembre 2022

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Bruno FOUCHER

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr